

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1285

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 24 octobre 2022, le Règlement numéro 1285 *modifiant la limite de vitesse sur le chemin Saint-Léon.*

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

QUE le règlement numéro 1285 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux

La greffière,



Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny